

Relevé de décisions du conseil municipal

Séance du 10 avril 2025

L'an deux mil dix vingt cinq

Le dix avril, à 19h30

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie de QUINGEY, après convocation ordinaire, sous la présidence de Sarah Faivre,

Étaient présents: Gilles ARNOULD, Samia BENMESSAOUDA, Nicolas BOBILLIER-CHAUMONT, Gaëlle CELLIER, Emmanuelle CHEVROTON, Sarah FAIVRE, Anne-Lise HUMBERT, Marc JACQUOT, Nathalie KOWAL, Philippe MATTHEY

Étaient absents excusés : Chantal MARAUX, Jean-Michel ROY

Était absent : Nicolas DESCHAMPS, Claude SIMON

Secrétaire de séance : Nicolas Bobillier-Chaumont

Ordre du Jour :

- Approbation du compte rendu du conseil du 06 mars 2025
- Marchés aménagement promenades, route d'Ornans
- Taux impôts 2025
- Budgets 2025
- Durée amortissements enfouissements réseaux électricité
- Avenant bail gendarmerie, révision triennale
- Convention mise à disposition des agents communaux au SIPQ
- Convention étude faisabilité chaufferie bois / SIPQ
- Aménagement place d'Armes
- Organisation des délégations et de l'exécutif
- Salle culturelle

Informations du maire :

- Vente local dentiste
- Echanges avec l'IME de Montfort
- Visite Préfet

Questions diverses :

➤ **Informations du maire :**

- Vente local dentiste : S. Faivre a rendez vous chez le notaire pour la signature de la vente du local le 24 avril 2025, l'identité du dentiste sera donnée dès cette date.
- Echanges avec l'IME de Montfort : les locaux de l'IME n'étant plus aux normes, ils doivent quitter les locaux.

L'ARS est à la recherche d'un nouveau lieu d'accueil, S. Faivre évoque la possibilité d'intégrer une partie des jeunes dans les futurs aménagements du groupe scolaire et du Château Nicolas.

Suite à un tour de table, les conseillers estiment le projet d'inclusion louable, mais à ce stade, il manque beaucoup d'éléments factuels pour se prononcer (nombre d'enfants, de personnels, surface nécessaire...).

Le conseil municipal autorise Mme le Maire à poursuivre les réflexions afin de trouver une solution pour l'accueil de l'IME sur Quingey.

- Visite de Mr le Préfet et de la secrétaire générale, le 5 juin 2025.

➤ **Approbation du compte rendu du conseil du 06 mars 2025 :**

Le compte rendu du conseil municipal du 06 mars 2025 est approuvé à l'unanimité.

➤ **Organisation des délégations et de l'exécutif :**

S. Faivre explique un souci de fonctionnement au sein de l'exécutif depuis plusieurs semaines.

Il a été proposé au 3^{ème} adjoint, lors d'une rencontre du 3 avril 2025 avec une partie de l'exécutif, soit un arrêt de ses délégations soit sa démission du poste d'adjoint ; pour des problématiques de conflits d'intérêts, d'usage des services de la mairie à des fins personnelles, et d'utilisation des outils informatiques de la mairie, hors cadre règlementaire.

Sarah Faivre précise qu'elle garde un dossier complet à disposition pour d'éventuelles questions complémentaires.

JM Roy présente sa démission de ses fonctions d'adjoint et de conseiller municipal.

Le conseil municipal procédera à l'élection d'un nouvel adjoint dès que possible.

➤ **Marchés Aménagement promenades, route d'Ornans :**

Présentation de l'analyse des offres :

RAPPEL DES CRITÈRES D'ÉVALUATIONS

Pondération générale

Note de prix - **40%**

Note techniques - **60%**

Répartition de la note technique

Lot 01 - VRD

• Critère 01 - Moyens humains et matériels -> **20 points**

Quel moyens humains et matériels l'entreprise met elle à la disposition du chantier ?

• Critère 02 - Fournitures -> **10 points**

Les fournitures proposées sont-elles conformes à celles demandées au marché ?

• Critère 03 - Méthodologie et planning -> **15 points**

Quelle est la compréhension et l'approche de l'entreprise sur les tâches à réaliser ? et quels sont les délais d'interventions ?

• Critère 04 - Auto-contrôle, sécurisation et réduction des nuisances -> **15 points**

Quelles mesures l'entreprise met-elle en oeuvre pour s'assurer d'un travail de qualité et générer le moins possible de nuisance durant le chantier ?

Soit un total sur **60 points**

Lot 02 - Aménagement qualitatif et espaces verts

• Critère 01 - Moyens humains et matériels -> **15 points**

Quel moyens humains et matériels l'entreprise met elle à la disposition du chantier ?

• Critère 02 - Références -> **5 points**

Quelques exemples de chantier de l'entreprise pour attester de son savoir-faire

• Critère 03 - Fournitures -> **10 points**

Les fournitures proposées sont-elles conformes à celles demandées au marché ?

• Critère 04 - Méthodologie et planning -> **15 points**

Quelle est la compréhension et l'approche de l'entreprise sur les tâches à réaliser ? et quels sont les délais d'interventions ?

• Critère 05 - Auto-contrôle, sécurisation et réduction des nuisances -> **15 points**

Quelles mesures l'entreprise met-elle en oeuvre pour s'assurer d'un travail de qualité et générer le moins possible de nuisance durant le chantier ?

Soit un total sur **60 points**

NOTATION DU LOT 01 - PRIX

Deux entreprises ont répondu pour le lot 01

Candidat 01 - Bonnefoy SAS en co-traitance avec TP Mourot pour les réseaux
(siège à Saône)

Candidat 02 - SAS ROGER MARTIN
(siège à Dijon - antenne à Levier)

Note de prix

Candidat	Montant (HT)	Avec le montant moyen des offres	le total des	Ecart avec l'estimation maître d'oeuvre	Ecart avec le moins-disant
Estimation MOE	626 341.80 €				
BONNEFOY / TP MOUROT	478 445.20€	3.09%		-23.61%	6.38%
SAS ROGER MARTIN	449 757.15€	-3.09%		-28.19%	0.00%

Soit une note de prix de :

Candidat 01 - Bonnefoy SAS -> **37.60 / 40**

Candidat 02 - SAS ROGER MARTIN -> **40 / 40**

NOTATION DU LOT 01 - TECHNIQUE

Notes techniques

Candidat	1	2	3	4	Total arrondi
Points max	20	10	15	15	60
Candidat 01 : Bonnefoy SAS / TP MOUROT	15.3	6.7	12	15	49
Candidat 02 : SAS ROGER MARTIN	20	10	13	15	58

Critère 01 - Moyens humains et matériels
Critère 02 - Fournitures
Critère 03 - Méthodologie et planning
Critère 04 - Auto-contrôle - réduction des nuisances

Candidat 01 - Bonnefoy SAS / TP Mourot

Les moins :
- L'entreprise fait appel à deux sous-traitants
- Les fiches techniques des fournitures sont absentes
- La méthodologie est générique montrant que l'entreprise n'est pas rentrée finement dans le dossier

Les plus :
+ Planning correct
+ Procédures d'auto contrôle satisfaisantes
+ Mesures de limitation des nuisances satisfaisantes

Candidat 02 - SAS ROGER MARTIN

Les moins :
- L'entreprise fait appel à un sous-traitant

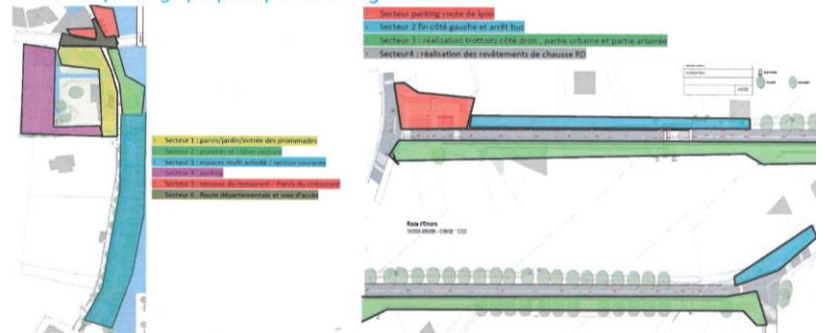
Les plus :
+ Planning satisfaisant et spatialisé dans un phasage (voir extrait)
+ La méthodologie témoigne d'une bonne compréhension du projet (PPRI, nombreux riverains, maintien de l'activité touristique, secteur patrimonial)
+ Proposition d'un lieu pour les installations de stockage sur les Promenades : futur parking derrière la base de loisir
+ Procédures d'auto contrôle satisfaisantes
+ Mesures de limitation des nuisances satisfaisantes

Soit une note technique de :

Candidat 01 - Bonnefoy SAS -> **49 / 60**

Candidat 02 - SAS ROGER MARTIN -> **58 / 60**

Extrait du phasage proposé par SAS Roger Martin



NOTATION DU LOT 01 - BILAN

Synthèse des notes

Candidat	Note de prix	Note technique	Total
Candidat 01 : Bonnefoy SAS / TP MOUROT	37.60	49	86.60
Candidat 02 : SAS ROGER MARTIN	40	58	98

La maîtrise d'oeuvre propose donc de retenir l'entreprise **SAS ROGER MARTIN** pour le lot 01

Justifications principales : Prix plus avantageux et meilleure compréhension globale du projet (à travers la compréhension du contexte, la proposition d'un phasage, d'un lieu d'installation de chantier,...)

NOTATION DU LOT 02 - PRIX

Trois entreprises ont répondu pour le lot 02

Candidat 01 - ID VERDE (siège Courbevoie - antenne de Besançon)

Candidat 02 - FCE (siège à Levier)

Candidat 03 - ALBIZZIA (siège à Ruffey le Château)

Note de prix

Candidat	Montant (HT)	Avec le montant total moyen des offres	Ecart avec l'estimation maître d'oeuvre	Ecart avec le moins-disant
Estimation MOE	408 197,30€			
Candidat 01 : ID VERDE	337 411.30 €	-0.75 %	-17.34%	0.00%
Candidat 02 : FCE	341 045.85€	0.32%	-16.45%	1.08%
Candidat 03 : ALBIZZIA	341 378.65€	0.42%	-16.37 %	1.18%

Soit une note de prix de :

Candidat 01 - ID VERDE -> 40 / 40

Candidat 02 - FCE -> 39.57 / 40

Candidat 03 - ALBIZZIA -> 39.54 / 40

NOTATION DU LOT 02 - TECHNIQUE

Notes techniques

Candidat	1	2	3	4	5	Total
Points max	15	5	10	15	15	60
Candidat 01 : ID VERDE	15	3.40	10	7	13	48.40
Candidat 02 : FCE	15	5	10	15	7	52
Candidat 03 : ALBIZZIA	15	3.33	6.7	5	13	43.00

Critère 01 - Moyens humains et matériels
 Critère 02 - Références
 Critère 02 - Fournitures
 Critère 03 - Méthodologie et planning
 Critère 04 - Auto-contrôle - réduction des nuisances

Candidat 01 - ID VERDE

Les moins :

- L'entreprise fait appel à au moins deux sous-traitants
- Références présentées trop brièvement
- La méthodologie est générique montrant que l'entreprise n'est pas rentrée finement dans le dossier
- Planning uniquement sur la tranche ferme

Les plus :

- + Procédures d'auto contrôle satisfaisantes
- + Mesures de limitation des nuisances satisfaisantes

Candidat 02 - FCE

Les moins :

- L'entreprise fait appel à au moins deux sous-traitants
- L'entreprise décrit succinctement les procédures d'auto-contrôle

Les plus :

- + Planning satisfaisant pour les deux tranches
- + Références solides sur d'autres chantiers de même nature
- + La méthodologie témoigne d'une bonne compréhension du projet (PPRI, nombreux riverains, maintien de l'activité touristique, secteur patrimonial)
- + Proposition d'un lieu pour les installations de stockage sur les Promenades : futur parking derrière la base de loisir
- + Bonne compréhension de l'enjeu du maintien des activités touristiques
- + Bonne compréhension de l'enjeu de sécurité et de réduction de nuisance pour les riverains)

Candidat 03 - ALBIZZIA

Les moins :

- Références nombreuses sur le travail de la pierre naturelle (pas de pierre naturelle sur le projet)
- Variante sur la dalle béton enherbée. L'entreprise n'indique pas clairement si elle peut fournir la dalle enherbée demandée au marché dans les mêmes conditions de prix.
- La méthodologie est générique montrant que l'entreprise n'est pas rentrée finement dans le dossier

Les plus :

- + Planning satisfaisant pour les deux tranches
- + Procédures d'auto contrôle satisfaisantes
- + Mesures de limitation des nuisances satisfaisantes

Soit une note technique de :

Candidat 01 - ID VERDE -> **48.40 / 60**

Candidat 02 - FCE -> **52 / 60**

Candidat 03 - ALBIZZIA -> **43 / 60**

NOTATION DU LOT 02 - BILAN

Synthèse des notes

Candidat	Note de prix	Note technique	Total
Candidat 01 : ID VERDE	40.00	48.40	88.40
Candidat 02 : FCE	39.57	52.00	91.57
Candidat 03 : ALBIZZIA	39.54	43.00	82.54

La maîtrise d'oeuvre propose donc de retenir l'entreprise **FCE** pour le lot 02

Justifications principales : Prix proche du moins-disant et meilleure compréhension globale du projet (à travers la compréhension du contexte, du maintien de l'activité touristique, du secteur patrimonial, de l'intervention en zone PPRI, ...)

LOT	Nom du candidat ou des candidats groupés	Synthèse par lot toutes tranches		
		Estimation MOE	estimation mieux disante	écart à l'estimation MOE
1	ROGER MARTIN SAS	626 341,80 €	449 757,15 €	-28,19%
2	FCE	408 197,30 €	341 045,85 €	-16,45%
		Estimation MOE	estimation mieux disante	écart à l'estimation MOE
	Montant global HT	1 034 539,10 €	790 803,00 €	-23,56%
	TVA	206 907,82 €	158 160,60 €	
	Montant global TTC	1 241 446,92 €	948 963,60 €	
Numéro	Tranches	Synthèse par tranche tous lots		
		Lot 01	Lot 02	Total
TF	PROMENADES	129 486,50 €	268 079,55 €	397 566,05 €
TO1	ROUTE D'ORNANS	320 270,65 €	72 966,30 €	393 236,95 €
			TOTAL	790 803,00 €

* PSE à ajouter éventuellement :

Lot 01 : 942.30€ HT

Lot 02 : 48 800€ HT

Total : 49 742.30€ HT

Pour la route d'Ornans, le département ne fera probablement pas la voirie en même temps que les autres travaux pour raisons budgétaires, à confirmer dans les semaines à venir.

La commune s'engage à faire à minima les trottoirs et la petite piste cyclable.

Suite à l'analyse des offres, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de retenir, les entreprises suivantes :

Lot	Désignation	Nombre d'entr. ayant répondu à l'offre	Entreprise retenue	Montant € HT
1	VRD	2	SAS Roger Martin	449 757.15
2	Aménagement qualitatif, espaces verts	3	FCE	341 045.85

- Autorise Mme le maire à signer tous documents nécessaires à ces travaux

Enfouissements réseaux promenades, route d'Ornans :

Le Maire expose au conseil municipal qu'il est envisagé de réaliser un programme d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité existants sous la maîtrise d'ouvrage du SYDED.

Le Maire propose également de réaliser sur le même périmètre les travaux d'éclairage public et de génie civil de télécommunication associés, dont la maîtrise d'ouvrage serait confiée au SYDED, conformément aux modalités prévues dans la convention de mandat ci jointe.

Pour l'opération située **Route d'Ornans et rue de Sainte Anne**.

L'estimation sommaire du coût global de l'opération s'élève à **366 080 € TTC**.

Pour l'opération située **Rue des Promenades**

L'estimation sommaire du coût global de l'opération s'élève à **101 120 € TTC**.

Les coûts inhérents à chaque catégorie de travaux, ainsi que les participations financières, sont précisés dans l'annexe financière "prévisionnelle" de la convention financière jointe.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- 1) **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de la collectivité.
- 2) **DEMANDE** au SYDED d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux définis ci-dessus.
- 3) **AUTORISE** le Maire à signer les conventions de mandat de maîtrise d'ouvrage jointe relative aux travaux d'éclairage public et de génie civil de télécommunication.
- 4) **AUTORISE** le Maire à signer les conventions financières jointes relative à l'ensemble des travaux, ainsi que l'annexe "prévisionnelle", et à signer tous documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.

➤ **Taux impôts 2025 :**

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Il est proposé de maintenir les taux, comme suit ;

Le conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- Taxe d'habitation : 15 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 29.10 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 34.84 %

Charge Madame le Maire

- De notifier cette décision aux services préfectoraux
- De transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision

➤ **Budgets 2025 :**

● **commune**

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le budget primitif 2025 de la commune comme suit ;

Charges à caractères général : 266 400 €
Charges de personnel : 235 100 €
Autres charges gestion courante : 502 489 €
Charges financières : 7 725 €
Reversement impôts : 117 926 €
Amortissements, provisions : 20 740 €
Dépense de fonctionnement : 1 150 380 €

Produits des services : 57 300 €
Impôts et taxes : 735 114 €
Dotations & participations : 257 813 €
Produits locations : 228 500 €
Produits exceptionnels : 1 720 €
Remboursements salaires : 3 000 €
Excédent antérieur : 496 674.87 €
Recettes de fonctionnement : 1 780 121.87 €

Solde investissement reporté : 128 381.67 €
Remboursement emprunt : 85 610 €
Total frais étude, et participations : 238 145 €
Travaux bâtiments publics : 111 460 €
Travaux réseaux et matériel : 1 177 060 €
Immobilisations financières : 10 020 €
Opération ordre : 55 269 €
Opération sous mandat : 60 000 €
Dépenses d'investissement : 1 865 945.67 €

Opérations ordre : 72 159 €
Vente, produits des cessions : 132 000 €
Dotations : 82 781.67 €
Subventions : 1 331 932 €
Emprunt : 400 000 €
Cautions : 5 000 €
Opération sous mandat : 60 000 €
Recettes d'investissement : 2 083 872.67 €

Après présentation détaillée du budget primitif commune 2025, et après en avoir délibéré, le budget 2025 commune est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

● **camping**

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le budget primitif 2025 camping comme suit ;

Charges à caractère général : 3 700 €
Dépense de fonctionnement : 3 700.00 €

Redevance : 8 000 €
Excédent antérieur : 25 699.16
Recettes de fonctionnement : 33 699.16 €

Travaux : 1 857.48 €
Dépenses d'investissement : 1 857.48 €

Excédent antérieur : 1 857.48 €

Recettes d'investissement : 1 857.48 €

Après présentation détaillée du budget primitif camping 2025, et après en avoir délibéré, le budget 2025 camping est adopté à l'unanimité des membres présents.

• **Eau**

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le budget primitif 2025 eau comme suit ;

Charges à caractères général ; 6 700 €
Autres charges gestion courante : 10 346 €
Amortissement : 23 605 €
Dépense de fonctionnement : 40 651.00 €

Produits des services : 162 000 €
Amortissements : 17 532 €
Excédent antérieur : 99 481.78 €
Recettes de fonctionnement : 279 013.78 €

Amortissements : 17 532 €
Etudes : 11 200 €
Travaux réseaux : 165 000 €
Dépenses d'investissement : 193 732.00 €

Subventions : 34 600 €
Amortissements : 23 605 €
Excédent antérieur : 146 639.96 €
Recettes d'investissement : 204 844.96 €

Après présentation détaillée du budget primitif eau 2025, et après en avoir délibéré, le budget 2025 eau est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

➤ **Durée amortissement enfouissements réseaux électricité :**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide d'amortir sur 10 ans les réseaux d'électricité article 204182, génie civil de télécommunications article 20422
- Décide d'un amortissement linéaire à compter de 2026

➤ **Avenant bail gendarmerie**

Le montant du loyer, sans le surloyer de 31 603 €, doit être révisé tous les 3 ans, celui-ci devait être révisé au 01 août 2024, il était de 28 464.34 €.

L'avenant n° 3 correspond au nouveau montant soit au total 65 087.69 € par an dont 31 603 € de surloyer et 33 484.69 € de loyer avant travaux, à compter du 01 août 2024.

Le conseil municipal a voté à l'unanimité cet avenant.

➤ **Convention mise à disposition des agents communaux au SIPQ**

En date du 5 décembre 2024, le conseil municipal avait souhaité modifier un point des modalités financières. Madame la Maire proposait les termes suivants : « facturation en coût de Mise à disposition d'un agent, comprenant l'ensemble des charges directes et indirectes ».

Il a été finalement décidé d'un commun accord avec le SIPQ de ne pas modifier les conditions financières de la convention.

L'exposé du maire entendu, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Accepte la convention jointe
- Autorise Mme le Maire à signer cette convention

➤ **Convention étude de faisabilité chaufferie bois / SIPQ**

Le montant de l'étude de faisabilité de chaufferie bois avec réseau chaleur a été estimé à 9 456 € TTC.

La prise en charge par la commune de Quingey est de 30 % soit 2 814 € HT

Le SIPQ remboursera à hauteur de 50 % du reste à charge soit 1 407 €.

Cette décision sera prise au prochain conseil municipal

➤ **Aménagement place d'Armes**

Une réflexion est menée sur l'éventualité de fermer le parking au niveau du Messimo. Beaucoup d'échanges, et après réflexion, cette option est mise en attente d'une présentation d'un projet plus complet et plus détaillé.

➤ **Tarifs salle culturelle**

Afin de permettre la location des salles aux personnes extérieures de la commune et des communes du syndicat intercommunal, il est demandé de modifier la délibération 26-09-2013-003 comme suit :

Salle culturelle :
Quingey : 550 €
Communes extérieures : 800 €

Salle répétition :
Quingey : 200 €
communes extérieures : 300 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres :

- Valide ces tarifs
- Autorise la location de la salle de répétition uniquement 2 fois en juillet et 2 fois en août

➤ **Subvention exceptionnelle**

Comme prévu au budget 2025, afin de permettre au club de foot FC Val de Loue d'être autonome pour la tonte des terrains de Quingey, il leur a été proposé d'acheter un tracteur tondeuse.

Après discussion, il est proposé de leur attribuer une subvention afin que le FC Val de Loue achète une tondeuse et reste donc propriétaire de ce matériel.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres, décide d'une subvention exceptionnelle de 6 000 € au FC Val de Loue

➤ **Questions diverses**

- P. Matthey aimerait savoir si les berges, suite à la dépollution de l'Île Simon seront accessibles aux pêcheurs.
S. Faivre explique qu'il y a une réflexion d'un éventuel accès pour le club de Kayak, une idée de plate-lage est également envisagée.
- Parking devant café des sports, celui-ci étant communal il ne sera pas supprimé.
- Maison de santé, nombreuses remarques sur les retards de certains médecins.

Fin de séance 23 : 30